

L'AMIDU PEUPLE

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. IV.

MONTREAL, MERCREDI, 22 JUILLET, 1835.

N° 1.



COURSES DE MONTREAL.

SUIVANT les règles du *Turf Club* de Montréal, les courses ordinaires d'automne auront lieu à l'arène St. Pierre, le MARDI le premier MERCREDI le trois, et VENDREDI le 4 septembre prochain, pour lesquels jours les directeurs annoncent les heures et prix d'entrée suivants.

PREMIER JOUR.

Prix d'essai, de £2 10s. chaque, p. p. auquel les directeurs ajouteront £25; pour les chevaux élevés dans la province, qui n'ont jamais gagné de prix, de coupe ou entrée. Un mille répété. Les poids, (comme ils sont établis par les règles du club, pour les chevaux élevés dans la province) savoir: pour les chevaux de trois ans, 7 stone 3 lbs.; pour les chevaux de quatre ans, 8 stone 1 lbs.; pour les chevaux de 5 ans, 8 stone 17 lbs.; pour les chevaux de 6 ans, 9 stone 4 lbs.; pour les chevaux hors d'âge, 9 stone 7 lbs.

La BOURSE DU TURF CLUB, de £75 ajoutée à une entrée de £7 10s. chaque, trois mille répétés, ouverte à tous les chevaux. Poids du club savoir: pour les chevaux de trois ans, 6 stone 9 lbs.; de quatre ans, 7 stone 9 lbs.; de 5 ans, 8 stone 4 lbs.; de 6 ans, 8 stone 10 lbs. hors d'âge, 9 stone.

La BOURSE DE TATTERSALL, de £12 10s. entrée £2, p. p. ouverte à tous les chevaux. Un mille et une distance répétés. Poids, hors d'âge, 11 stone; 6 ans, 10 stone 12 lbs.; 5 ans, 10 stone 6 lbs.; 4 ans, 9 stone 11 lbs.; 3 ans, 8 stone 11 lbs.; le gagnant.

Les chevaux, pour la course de ce jour, doivent être entrés à Tattersall, le jour même, à neuf heures précises du matin.

SECOND JOUR.

LA BOURSE DE LA GARRISON, de £ Entrée £2 10s. p. p. Deux mille répétés, ouverte à tous les chevaux. Libre aux gentilshommes de monter leurs chevaux eux-mêmes. Poids, 3 ans, 7 stone 10 lbs.; 4 ans, 8 stone 4 lbs.; 5 ans, 9 stone 6 lbs.; 6 ans, 9 stone 12 lbs.; hors d'âge, 10 stone.

LA BOURSE DES PROPRIETAIRES, de £10, ajoutée à une entrée de £2 10s. chaque, p. p. ouverte à tous les chevaux. Un mille répété. Poids, comme pour la BOURSE DU TURF CLUB.

COURSES DE MONTREAL, de £3 chaque, auxquels les directeurs ajouteront £25. Pour les chevaux élevés dans la province. Deux mille répétés. Le vainqueur des courses d'essai devra porter quatre livres extra. Poids comme pour les courses d'essai.

Les chevaux pour les courses de ce jour devront être entrés à Tattersall, le jour même, à neuf heures précises du matin.

TROISIEME JOUR.

COURSE DE LA VILLE, de £50, ajoutée à des entrées de £5 chaque, p. p. ouverte à tous les chevaux, excepté au vainqueur de la course du Turf Club. Deux mille répétés. Poids comme pour la course du Turf Club.

LA PAIX DES BATTUS, de £ Entrée £1 5s. Ouverte à tous les chevaux battus durant les courses. Un mille répété. Poids, hors d'âge, 10 stone; 6 ans, 9 stone 12 lbs.; 5 ans, 9 stone 6 lbs.; 4 ans, 8 stone 12 lbs.; 3 ans, 8 stone 6 lbs.; le gagnant.

USE SILE ET UNE BIANE, pour les chevaux de race pure Canadienne. Un mille répété.

Les chevaux, pour la course de ce jour, seront entrés à neuf heures précises du jour même.

Personne (excepté un membre du turf club) ne pourra entrer un cheval pour aucune bourse ou prix, à moins qu'il ne soit souscripteur aux courses, au moins pour £1 5s.

Tous les chevaux qui doivent courir, devront payer 5s. pour défrayer les dépenses de l'arène pendant les courses et le gagnant 10s. extra.

Toutes matières relatives aux courses seront décidées par les directeurs, suivant les règles établies et les ordonnances du club, dont chaque membre a une copie.

Tous les chiens trouvés sur l'arène pendant les courses, seront tués, les directeurs auront le droit de remettre les courses, en cas de temps pluvieux.

Les juments et les chevaux hongres auront une allowance de 3 livres.

Les courses commenceront chaque jour à une heure précise.

DIRECTEURS.

..... 32 régiment.
S. B. FORSYTH Ecr.
M. MARSHALL Ecr.
J. CLARKE Ecr.
HENRY GRIFFIN Ecr.
CH. PENNER Ecr.
JOHN PANGMAN Ecr. commis des courses.

POUR SE RAFFRAICHIR.

ON trouvera constamment à la PHARMACIE du Souffigné, au coin des rues St. Paul et St. Jean Baptiste, de la BIERRE DE GINGEMBRE, DE NECTAR A L'ORANGE et de l'EAU DE SODA.

GEORGE BENT.
3m

JUX INGENIEURS.

LE COMITÉ DU COMMERCE donne avis qu'il donnera une prime de QUARANTE PASTRES pour le meilleur modèle d'une machine nommée CHAMEAU, ou aucune autre invention par laquelle les navires pesamment chargés pourraient passer au dessus des bas fonds du lac St. Pierre, les modèles doivent être sur une échelle d'un demi pouce par pied et devront être délévés d'ici au 10 Août prochain.

T. M. SMITH, Secr.

15 juillet 1835.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES A BAS PRIX.

W. E. HODGES

PREND la liberté d'attirer l'attention publique sur son vaste et magnifique assortiment de Shawls, Ginghams, Toiles Irlandaises, Draps de Laine, Soies, Damassés, Voiles de Gaze, Mouchoirs de Toile, etc. etc. L'inspection de ces marchandises en confirmera non seulement la nouveauté et la supériorité incontestable, mais établira aussi le très bas prix auquel elles sont offertes.

Rue Notre-Dame, au coin de celle de St. Jean, Montréal, 1 juillet, 1835.

Le Souffigné informe respectueusement ses Amis et le Public en général, qu'ayant intention de se retirer du Commerce de Détail, il offrira en vente

GROS ET EN DETAIL,

A bas prix pour argent comptant SON FONDS DE MARCHANDISES, Consistant en Lasting, Prunelle, Casimire, Bombazine, Mérinos, Drill, Nankin, Indiennes, Batiste, Mousselines, Mall Mull, Toile, Crêpe, Patrons de Vestes, Gingham, Bourragan, Futaine, Coutil, Cordeiro, Colton Rayé, Carreauté et Blanc, Bazin, Jeannette, Velours, Plaid, Camélot, Flanelles, Serge, Mouchoirs de Coton, Couvrepiéds, Couvertes, Flushing, Petersham, Etouffe Grise, Ratine Parapluies, Chapeaux, Souliers, de Prunelle, Bas, Chaussons, Gants, Cravattes, Bonnets Rouges, Bretelles, Galon, Fil, etc. etc. etc.

DE PLUS,

Un grand assortiment de DRAP et CASIMIRE Fin et Supérieur, des couleurs suivantes Bleu, Noir, Brun, Drab Vert, Mulberry, Gris Mélé, etc.

ET,

Un lot de HARDES FAITES, au montant de £500, consistant en Manteaux, Surtoits, Habits, Gilets, Vestes, Calottes, Cateyons, Chemises.

AUSI,

600 POCHES, de 11 Aïnet et 2 Minots.

700 paires de SOULIERS de CHEVREUIL ouvragés.

MARCHANDISES DE GOUT.

Ces articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, parols nouveaux; mousselines peintes, linon lustré et rayé, dentelle de fil, ginghams, voiles, patrons de vestes, sékin, soie, embletreen, coquerie, coiffe, net, imitation de dentelle de fil, châles de mérinos, de crêpe, de Canton, shalls et mouchoirs de soie, chemises garnies et tous de ceu (stocks) pour hommes, tapis d'Ecosse, chapeaux de leghorn et de paille, etc. etc. etc.

ALEXIS BENOIT,

No. 249, rue St. Paul, Près du Marché à Bois.

Montréal, 1er juin, 1835.

LES Souffignés informent le public généralement, qu'ils ont reçu un assortiment de PORCELAINE ET DE FAYENCE très considérable et qui ne cède à aucun assortiment en Amérique.

ILS ONT A VENDRE

1000 PANIERS ET BOUCAUTS,

parmi lesquels sont des services à dîner de porcelaine de la plus grande élégance et richement dorés, bleu, brun et violette, et service de fayence verte de toutes sortes; services de Verre décapé, et Verre commune de toute espèce; un grand assortiment de fayence, etc. comme pour la campagne, une grande quantité d'assiettes creuses en panier de 40 douzaines, à très bas prix.

Ils ont, comme à l'ordinaire, un assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES convenables au pays. Le tout sera vendu à bon marché, pour argent comptant ou à un crédit libéral.

SHUTER et WILKINS.

8 juillet, 1835.

ORGUES.

LES Souffignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ont fait les dispositions nécessaires et qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour manufacture d'ORGUES de toute grandeur et de toute description, pour la ville et les campagnes. Les souffignés ont engagé des ouvriers en ce genre d'un grand talent et qui ont exercé leur état dans les premières manufactures d'Angleterre. Les souffignés espèrent, par leur ponctualité, mériter une partie de l'encouragement public.

N. B. Les souffignés ont constamment à vendre un assortiment considérable de PIANO-FORTES et de toute espèce d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, MUSIQUE, METHODES DE MUSIQUE, etc. etc.

R. MEAD et fils.

No. 87, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'église anglaise.

1 juillet 1835.

TOILE A BLUTEAUX D'ALLEMAGNE

formant un assortiment général. A vendre

WILLIAM DOUGLASS,

Rue St. Jean Baptiste.

20 juin, 1835.

A VENDRE, par les Souffignés:

CUIVRE, fonds d'Allembeque, de 27 à 70 pouces de diamètre de pied à pied, Côtés de fourneaux, Feuilles de 10 à 4 livres chaque, Dômes d'Allembeque, Rivets en fonte.

AUSI,

Tuyaux en plomb d'une demie à deux pouces, Plomb en feuille,

HART, LOGAN & Co.

11 juillet, 1835.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur les Jumeaux Siamois.

Le Royaume de Siam, d'où viennent ces intéressants jeunes gens, est situé entre l'empire Chinois et l'empire de Birman, et il est tributaire de la Chine. Bangkok, ville capitale de cet empire, se trouve à treize degrés de latitude nord et à 101 degrés de longitude E. sur la rivière Minam, environ à 40 milles de son embouchure. Plusieurs de ses maisons qui sont de bambou, sont construites sur des radeaux et on les fait amener sur la rivière dans la place qui convient aux habitants. Sur le rivage, on voit des maisons appartenant à la haute classe, faites de briques et peintes en blanc. Celle du Roi est environnée d'un mur qui a environ deux milles de circonférence. Sa maison se compose de trois mille individus parmi les quels se trouvent sept cents femmes à lui appartenant. La personne du roi est regardée comme tellement sacrée, que lorsqu'il sort de l'enceinte du palais, ce qui arrive ordinairement deux fois l'an, on chasse tout le monde des rues, on ferme les fenêtres et les portes de toutes les maisons, et toute personne qui serait convaincue d'avoir osé jeter un regard sur sa très excellente majesté, serait punie d'une mort immédiate.

Le gouvernement de Siam est probablement le plus despotique et le plus cruel de l'univers. On peut citer, pour exemple de la tyrannie du roi, la violence qui fut faite au Capt. Coffin, durant sa résidence à Bangkok, en 1829. Sa majesté lui fit ordonner d'assister au supplice préparé pour le prince de Laos qui s'était révolté de l'allégeance qu'il devait à sa majesté et qui avait été fait prisonnier. Lorsque le Capt. Coffin le vit, lui et treize de sa famille étaient enfermés dans une cage de fer et chargés de lourdes chaînes. De là il devait être conduit à la place d'exécution, et là pendu par un crochet qu'on devait lui passer sous la mâchoire. Ensuite il devait être placé dans l'huile bouillante, enfin pilé dans un immense mortier jusqu'à ce qu'il fût réduit en pâte. Toutes ces cruautés auraient été commises sans aucun doute, si le prince ne s'était soustrait à cet horrible châtiment en s'empoisonnant la veille du jour où l'on devait exécuter la sentence.

ENG et CHANG, les jeunes gens dont nous entretenons le public, sont nés dans un petit village, appelé Maklongsur les côtes de la mer de Siam, environ à 60 milles de la capitale. Ils naquirent en mai, 1811, de parents Chinois, et vinrent au monde liés l'un à l'autre par une ligature, ou bande, de trois pouces et demi environ de longueur, et de huit de circonférence, se formant à l'extrémité de l'os de la poitrine de chacun d'eux, et s'étendant par en bas jusqu'à l'abdomen. La partie supérieure de cette ligature est d'une substance forte et cartilagineuse. La partie inférieure est molle et charnue, et contient un tub ou cavité qu'on présume avoir un pouce et demi de circonférence. Il est impossible de déterminer durant leur vie ce que peut contenir cette cavité. Au bas de la bande, exactement au milieu, se trouve situé le nombril ou umbilic, car ils n'en ont qu'un, qui est commun entre eux. Une pression faite sur la partie inférieure de la bande, lorsqu'ils toussent, rient, ou éternuent, produirait une douleur considérable, qui serait également sentie par chacun des deux. Si l'on touche le lieu qui les unit, dans son centre, tous deux sont également sensibles à la pression. Il y a néanmoins un degré considérable de sympathie nerveuse entre les deux corps; mais il est toujours dominé entièrement par les opérations de l'esprit. Ceci a été victorieusement prouvé par le docteur Roget, secrétaire de la société royale, par le moyen d'expériences galvaniques. Je suis entièrement d'opinion qu'il y a un degré de pouvoir musculaire dans le lien qui les unit, et que cette force se communique par fois de l'un à l'autre. La flexibilité du cartilage est si grande qu'ils peuvent presque tourner l'une contre l'autre les épaules qui sont en dehors lorsqu'ils marchent. Sans doute, ils n'auraient eu aucune difficulté à marcher indifféremment des deux côtés, si on leur eût appris lorsqu'ils étaient jeunes. Leur mère dit qu'elle ne souffrit aucune douleur extraordinaire lors de leur naissance, car ils étaient extrêmement petits, et chacun d'eux avait

la tête passée entre les jambes de l'autre. Elle a eu plusieurs autres enfants qui n'ont rien de particulier, et ils sont tous morts à l'exception de ces deux-ci et d'une sœur et un autre frère. Leur père mourut lorsqu'ils n'avaient encore que huit ans. Vers le même temps, ils furent dangereusement atteints de la petite vérole, et quelques temps après de la rougeole. Dans ces deux maladies, ils souffrirent également, ils guérirent en même temps, et par les mêmes remèdes. Depuis ce temps-là ils n'ont jamais été indisposés, si ce n'est par des rhumes légers.—Ils ont été pendant plusieurs mois sur la mer, et n'y ont jamais éprouvé aucune indisposition qui leur donnât des nausées. Au contraire, ils ont toujours joui d'une santé remarquablement bonne à bord des bâtiments, ils voulaient souvent monter dans les gréements: ils expriment plusieurs fois le désir de pouvoir un jour commander un bâtiment qui leur appartiendrait.

Leurs parents étaient d'une condition pauvre, et jusqu'au moment où les jeunes gens quittèrent leur maison, ils furent occupés à pêcher, à faire de l'huile de poisson, avoir soin de la volaille, et autres travaux. Un jour, un visiteur leur demanda quelle était leur occupation dans leur pays, ils répondirent plaisamment qu'ils étaient marchands, et faisaient le commerce des canards et des œufs.

Ils quittèrent Siam le 1er avril, 1829, sans la protection du capitaine Abel Coffin, à bord du bâtiment Américain *Sachem*, qui commandait, après avoir obtenu de leur père et du gouvernement la permission de quitter leur pays. La mère et les enfants étaient également charmés du voyage, car on laissa à la mère de quoi se soutenir aisément, et tout le monde connaissait la respectabilité des personnes à qui ils étaient confiés. Les jeunes gens n'ont jamais exprimé le désir de retourner dans leur pays natal, excepté pour revoir leurs amis, après qu'ils disent qu'ils voudraient venir passer leur vie en Europe, ou en Amérique. Ils sont presque absolument de la même grandeur, environ cinq pieds et deux pouces. Ils sont bien formés sous tous les rapports, et possèdent un grand degré de pouvoirs musculaires, pour des personnes de leur taille. Je les ai vu porter autour d'un espace de plus de 100 pieds, une personne du poids de 280 livres, et en soulever sans difficulté d'autres qui pesaient beaucoup plus qu'eux. Leur poids est de 210 livres. Ils ont augmenté de 40 livres dans un an. Ils sont très agiles, peuvent marcher et courir avec beaucoup de rapidité, et nager aussi bien qu'une autre personne. Ceux qui les ont vus jouer à la raquette et au volant, peuvent se faire une idée de leur agilité. Ils affectionnent particulièrement ce jeu qui réunit l'exercice à la récréation. Ils continuent à se vêtir de costume de leur pays natal, et leurs cheveux, qui ont plus de quatre pieds de long, sont tressés à la façon Chinoise. Pour cela comme pour se laver, s'habiller, et pour toute autre chose, ils n'ont aucun besoin d'aide, chacun d'eux agissant pour lui-même avec une aisance parfaite, comme pourrait le faire tout autre individu.

Leurs pouvoirs intellectuels sont très étendus, et sous ce rapport, on ne s'est jamais aperçu que l'un possédât le moindre degré de supériorité sur l'autre. La sagesse de la providence s'est fortement manifestée dans ce cas. Car s'il eût existé quelque supériorité mentale ou physique, cela les eût nécessairement conduits à des disputes pour la prééminence, ce qui est heureusement si loin d'être le cas que plusieurs de ceux qui les ont visités, les ont quittés sans l'impression qu'ils étaient mués par un seul esprit, tant leurs mouvements sont simultanés, Il jouent aux échecs avec une adresse remarquable, mais jamais l'un contre l'autre. Lorsqu'on leur a demandé de jouer l'un contre l'autre, ils ont répondu qu'il n'y aurait pas plus de plaisir à cela qu'à jouer avec la main droite contre la main gauche.

Ils possèdent la langue anglaise assez familièrement pour comprendre tout ce qu'on leur dit, et converser avec une facilité passable; ils témoignent un grand désir de s'accoutumer aux manières et aux habitudes des pays où ils vont.

On pourrait remplir un volume de leurs remarques pleines de sel et de naïveté. On ne trouvera pas déplacés sans doute, que j'en cite un ou deux exemples: Un visiteur borgne se présenta un jour dans la chambre: Ils firent remarquer au gardien

de la porte que ce monsieur n'avait du payer que moitié prix, puisqu'il n'avait pour les voir que la moitié des moyens que possèdent les autres. Ayant vu un estropié qui avait perdu les mains et les jambes, ils lui firent un présent, en remarquant que puis qu'ils avaient quatre mains et qu'il n'en avait pas, c'était pour eux non seulement un plaisir mais un devoir de les assister.

Le roi de France exilé, Charles X. les visita un jour à Liverpool, et en les quittant, leur fit présent d'une pièce d'or. Lorsqu'il fut parti, ils dirent qu'ils pensaient que la raison qui l'avait porté à leur donner de l'or était qu'il n'avait plus de couronne. Enfin il y a peu de visiteurs qui échappent à leurs observations, et généralement ils s'amuseaient eux et leurs amis une heure ou deux pendant la soirée, en rapportant quelques-unes des observations étranges qu'ils ont entendues pendant le jour, et en faisant des remarques sur ceux qu'ils ont vus dans leur salle.

Leurs sentiments sont vifs et affectionnés, et leur conduite aimable et bien réglée. Ils sont très sensibles et n'oublient jamais un acte de bonté ou de politesse envers eux. L'un d'eux ressent toujours une insulte faite à l'autre. Jamais ils n'entrent en discussion ou en conversation l'un avec l'autre, parce que possédant, comme on l'a observé, la même dose d'intelligence, et ayant toujours été placés dans les mêmes circonstances, les mêmes effets ont toujours été produits sur leurs esprits; par conséquent, ils ne peuvent rien se communiquer qu'ils n'aient pensé tous deux également. On remarque quelquefois que l'un peut faire à l'autre une simple observation. Mais jamais je ne les ai vu entrer en conversation l'un avec l'autre. On a souvent essayé de les engager tous deux à la fois dans deux conversations différentes; mais sans succès; on a toujours éprouvé que l'attention des deux se porte au même moment sur le même objet.

On observe la plus parfaite unanimité dans leurs mouvements, l'un se prête toujours si exactement au mouvement de l'autre qu'ils semblent poussés par un esprit commun, et il est impossible avec l'attention la plus scrupuleuse de voir chez lequel d'entre eux naissent les mouvements, ou s'ils s'élèvent d'un accord commun. Dans tous les cours de leur vie, et dans leurs arrangements, jamais ils n'ont échangé un mot en colère. Chaque fois que l'un a envie de faire quelque chose, il suit immédiatement son inclination, sans en donner aucun avis par parole ou par mouvement à l'autre, qui, néanmoins, correspond immédiatement à son désir, et qui, sans la moindre hésitation, se porte vers le lieu où l'entraîne le désir du premier. Comme l'un descendait toujours aux mouvements de l'autre et que rien ne se dit entre eux, il est curieux d'imaginer comment leur consentement se transporte.

Ils ont un appétit remarquablement bon, ils sont maintenant accoutumés à la vie de nos pays et semblent s'en trouver fort bien. Leur breuvage ordinaire est le thé ou le café. Très rarement ils goûtent le vin ou les liqueurs. Leurs goûts ou leurs dégoûts pour quelque nourriture particulière sont toujours précisément les mêmes. Ce qui plaît à l'un fait plaisir à l'autre, et tout ce qui déplaît à l'un produit le même effet sur l'autre. Cette remarque s'applique non seulement à la nourriture, mais encore à toutes les personnes et à toutes les choses avec les quelles il deviennent en contact. Ils éprouvent invariablement le besoin de boire et de manger au même moment, et la quantité de nourriture qu'ils prennent est exactement la même.

Tous deux éprouvent en même temps le besoin de dormir, et toujours ils se réveillent au même moment. Je n'ai jamais eu connaissance que l'un d'eux dormit pendant que l'autre était éveillé. Enfin, la sympathie nerveuse qui existe entre eux deux est telle que lorsqu'ils dorment, si l'un est touché, on les réveille tous deux. Lorsqu'ils sont au lit, ils ne sont atteints à aucune position particulière; mais ils se reposent sur les deux côtés, suivant que cela leur convient le mieux, généralement cependant, ils reposent la face tournée l'une vers l'autre.

Ils dorment ordinairement neuf ou dix heures chaque nuit, et très profondément. Lors qu'ils sont fatigués et qu'ils désirent changer de position, il faut que l'un d'eux passe entièrement par dessus l'autre, et on

les a vus souvent faire ce mouvement sans être réveillés, ou sans paraître dérangés par ce changement.

Les hommes de l'art diffèrent essentiellement dans leur opinion sur la possibilité de les séparer, par des moyens chirurgicaux. 99 sur 100 le regardent comme tout-à-fait impossible, et tous pensent qu'il y aurait du danger, et qu'on ne pourrait garantir le succès de l'opération à moins que l'un ne vint à mourir. Et cela est considéré en conséquence de la grande et forte circulation qui se fait entre eux deux. Du reste c'est un sujet de conversation qui leur déplaît beaucoup et ils éprouvent une grande aversion à en entendre parler. Ils ont très souvent dit que jamais ils n'avaient vu une personne seule aussi heureuse qu'ils le sont et que par conséquent ils n'ont aucune raison de désirer un changement.

L'humidité des climats du nord, ne s'accorda point d'abord avec leur tempérament; l'hémisphère, lors de leur arrivée, en Angleterre était toujours humide et épais. En conséquence de cela, tous deux furent également affectés de rhumes et de toux dont ils guérirent ensemble. Durant les jours sombres et humides, le leur arrivait souvent de prendre un charbon étroit dans la grille et l'élevant en l'air, ils l'appelaient le soleil de Londres. Le second jour après leur arrivée à New-York, la fumée et les brouillards ayant obligé d'allumer les chaudières dans leur salle, ils allèrent se coucher, soutenant que ce ne pouvait être le temps du jour. Ils n'arrivèrent jamais vu de neige avant leur arrivée en Angleterre, et la première fois qu'ils en virent ils furent extrêmement étonnés et demandèrent si si c'était du sucre ou du sel.

Ces jeunes gens arrivèrent de leur pays aux Etats-Unis en août 1824; il demeura deux mois en Amérique et s'embarquèrent pour Londres, où ils arrivèrent le 19 nov. suivant. Ils demeurèrent dans la Grande-Bretagne jusqu'en janvier, 1831, ayant voyagé plus 2500 milles dans ce royaume et reçu la visite de 300,000 personnes dans les villes principales du royaume-uni. Ils furent honorés de la visite de sa majesté, de la reine Adélaïde, et des autres de la famille royale, des ambassadeurs étrangers, de toute la haute classe, et de tous les hommes scientifiques du siècle.

Il n'est point encore été en France et se proposent de se rendre dans ce royaume en octobre prochain, et de visiter ensuite l'Italie et le reste du continent.

Les Dames les plus délicates peuvent les visiter, et ne trouveront rien dans cette exhibition qui puisse les offenser. Les dames du premier rang en Europe et en Amérique les ont visités en grand nombre, et ont toujours paru charmées de les voir.

Le *Journal des Débats* bat en retraite sur la question de l'intervention. Il termine ainsi son article de ce matin: « Nous ignorons entièrement à quel parti s'arrêteront en définitive l'Angleterre et la France. Mais si, comme semble le croire la presse anglaise le ministère de lord Melbourne refuse de concourir à la pacification de l'Espagne, avec le regret de voir annuler dans ses principes une alliance dont nous avions espéré d'autres résultats, nous concevons que la France ne veuille pas prendre sur elle seule la responsabilité d'une mesure aussi grave. »

D'après des lettres arrivées de Londres, il paraît que le ministère anglais, tout en se refusant à intervenir d'une manière directe, promet aux troupes portugaises d'intervenir et que, pour en rendre disponible une plus grande quantité et empêcher que les dangers du gouvernement de Marie-Christine ne relèvent les espérances du parti migueliste, il va prêter main-forte à Dona-Maria, et mettre garnison anglaise à Porto et à Lisbonne.

Gazette d'Angers affirme que Louis-Philippe, d'accord avec les cours du Nord, négocie un accommodement entre Marie-Christine et don Carlos.

D'un autre côté, le bruit court à Bordeaux, qu'un courrier, qui avait traversé cette ville, portait au gouvernement de Madrid l'assurance de la coopération du cabinet français pour mettre fin à la guerre civile; mais on ne disait pas de quelle manière cette coopération aurait lieu, ni comment finirait la guerre civile, et si le but des doctrinaires était l'expulsion pure et simple du prétendant, ou une transaction entre ce prince et sa belle-sœur.

Quoi qu'il en soit, l'un de ces deux partis sera certainement adopté; car les dépêches journalières expédiées par les ministres de Marie-Christine à ceux de Louis-Philippe, ne cessent de répéter que si les puissances alliées ne prêtent aucune sorte d'aide au gouvernement espagnol, il ne pourra conjurer le triomphe du castrisme qu'en se jettant dans les bras des libéraux. Cette considération

la tête passée entre les jambes de l'autre. Elle a eu plusieurs autres enfants qui n'ont rien de particulier, et ils sont tous morts à l'exception de ces deux-ci et d'une sœur et un autre frère. Leur père mourut lorsqu'ils n'avaient encore que huit ans. Vers le même temps, ils furent dangereusement atteints de la petite vérole, et quelques temps après de la rougeole. Dans ces deux maladies, ils souffrirent également, ils guérirent en même temps, et par les mêmes remèdes. Depuis ce temps-là ils n'ont jamais été indisposés, si ce n'est par des rhumes légers.—Ils ont été pendant plusieurs mois sur la mer, et n'y ont jamais éprouvé aucune indisposition qui leur donnât des nausées. Au contraire, ils ont toujours joui d'une santé remarquablement bonne à bord des bâtiments, ils voulaient souvent monter dans les gréements: ils expriment plusieurs fois le désir de pouvoir un jour commander un bâtiment qui leur appartiendrait.

Leurs parents étaient d'une condition pauvre, et jusqu'au moment où les jeunes gens quittèrent leur maison, ils furent occupés à pêcher, à faire de l'huile de poisson, avoir soin de la volaille, et autres travaux. Un jour, un visiteur leur demanda quelle était leur occupation dans leur pays, ils répondirent plaisamment qu'ils étaient marchands, et faisaient le commerce des canards et des œufs.

Ils quittèrent Siam le 1er avril, 1829, sans la protection du capitaine Abel Coffin, à bord du bâtiment Américain *Sachem*, qui commandait, après avoir obtenu de leur père et du gouvernement la permission de quitter leur pays. La mère et les enfants étaient également charmés du voyage, car on laissa à la mère de quoi se soutenir aisément, et tout le monde connaissait la respectabilité des personnes à qui ils étaient confiés. Les jeunes gens n'ont jamais exprimé le désir de retourner dans leur pays natal, excepté pour revoir leurs amis, après qu'ils disent qu'ils voudraient venir passer leur vie en Europe, ou en Amérique. Ils sont presque absolument de la même grandeur, environ cinq pieds et deux pouces. Ils sont bien formés sous tous les rapports, et possèdent un grand degré de pouvoirs musculaires, pour des personnes de leur taille. Je les ai vu porter autour d'un espace de plus de 100 pieds, une personne du poids de 280 livres, et en soulever sans difficulté d'autres qui pesaient beaucoup plus qu'eux. Leur poids est de 210 livres. Ils ont augmenté de 40 livres dans un an. Ils sont très agiles, peuvent marcher et courir avec beaucoup de rapidité, et nager aussi bien qu'une autre personne. Ceux qui les ont vus jouer à la raquette et au volant, peuvent se faire une idée de leur agilité. Ils affectionnent particulièrement ce jeu qui réunit l'exercice à la récréation. Ils continuent à se vêtir de costume de leur pays natal, et leurs cheveux, qui ont plus de quatre pieds de long, sont tressés à la façon Chinoise. Pour cela comme pour se laver, s'habiller, et pour toute autre chose, ils n'ont aucun besoin d'aide, chacun d'eux agissant pour lui-même avec une aisance parfaite, comme pourrait le faire tout autre individu.

Leurs pouvoirs intellectuels sont très étendus, et sous ce rapport, on ne s'est jamais aperçu que l'un possédât le moindre degré de supériorité sur l'autre. La sagesse de la providence s'est fortement manifestée dans ce cas. Car s'il eût existé quelque supériorité mentale ou physique, cela les eût nécessairement conduits à des disputes pour la prééminence, ce qui est heureusement si loin d'être le cas que plusieurs de ceux qui les ont visités, les ont quittés sans l'impression qu'ils étaient mués par un seul esprit, tant leurs mouvements sont simultanés, Il jouent aux échecs avec une adresse remarquable, mais jamais l'un contre l'autre. Lorsqu'on leur a demandé de jouer l'un contre l'autre, ils ont répondu qu'il n'y aurait pas plus de plaisir à cela qu'à jouer avec la main droite contre la main gauche.

Ils possèdent la langue anglaise assez familièrement pour comprendre tout ce qu'on leur dit, et converser avec une facilité passable; ils témoignent un grand désir de s'accoutumer aux manières et aux habitudes des pays où ils vont.

On pourrait remplir un volume de leurs remarques pleines de sel et de naïveté. On ne trouvera pas déplacés sans doute, que j'en cite un ou deux exemples: Un visiteur borgne se présenta un jour dans la chambre: Ils firent remarquer au gardien

de la porte que ce monsieur n'avait du payer que moitié prix, puisqu'il n'avait pour les voir que la moitié des moyens que possèdent les autres. Ayant vu un estropié qui avait perdu les mains et les jambes, ils lui firent un présent, en remarquant que puis qu'ils avaient quatre mains et qu'il n'en avait pas, c'était pour eux non seulement un plaisir mais un devoir de les assister.

Le roi de France exilé, Charles X. les visita un jour à Liverpool, et en les quittant, leur fit présent d'une pièce d'or. Lorsqu'il fut parti, ils dirent qu'ils pensaient que la raison qui l'avait porté à leur donner de l'or était qu'il n'avait plus de couronne. Enfin il y a peu de visiteurs qui échappent à leurs observations, et généralement ils s'amuseaient eux et leurs amis une heure ou deux pendant la soirée, en rapportant quelques-unes des observations étranges qu'ils ont entendues pendant le jour, et en faisant des remarques sur ceux qu'ils ont vus dans leur salle.

Leurs sentiments sont vifs et affectionnés, et leur conduite aimable et bien réglée. Ils sont très sensibles et n'oublient jamais un acte de bonté ou de politesse envers eux. L'un d'eux ressent toujours une insulte faite à l'autre. Jamais ils n'entrent en discussion ou en conversation l'un avec l'autre, parce que possédant, comme on l'a observé, la même dose d'intelligence, et ayant toujours été placés dans les mêmes circonstances, les mêmes effets ont toujours été produits sur leurs esprits; par conséquent, ils ne peuvent rien se communiquer qu'ils n'aient pensé tous deux également. On remarque quelquefois que l'un peut faire à l'autre une simple observation. Mais jamais je ne les ai vu entrer en conversation

doit être toute-puissante dans l'esprit des hommes du juste-milieu.

P. S. La session des cortès a été close le 27 mai, par Mario-Christiano en personne.

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux du 2 juin arrivé par voie extraordinaire : Depuis deux jours le courrier espagnol venant de Madrid est en retard ; on presume que les petites bandes qui se sont formées sur les frontières de l'Aragon, se sont emparées des dépêches, et même que la fonte des neiges n'a intercepté les passages. A son défaut, voici les nouvelles qui nous parviennent de la frontière :

« Saint-Jean-de-Luz, le 31 mai 1835. « Elisondo et Urdache ont été évacués par les troupes de la reine. Les garnisons de ces deux villes sont en marche pour l'ampelone. Le courrier de Saint-Sébastien est arrivé aujourd'hui par voie de terre ; il rapporte que les insurgés ont investi Villa-Franca (point très-fortifié), que toute la journée d'hier cette place a été assiégée, que la garnison faisait bonne résistance, quoique Jauregui (le Pasteur) était parti hier avant midi avec 1,500 hommes pour la débattre. Un départ du courrier on ne connaissait encore aucun résultat de cette expédition. Ce matin, l'on entendait gronder le canon, toujours dans la direction de Villa-Franca.

« Il n'est question ici depuis quelques jours que de l'intercavation. L'entrée en Espagne des troupes françaises est vivement désirée ; plaise à Dieu que la faction soit anéantie d'une manière ou d'une autre, car les affaires commerciales sur la frontière sont dans un état si fâcheux, qu'il serait impossible d'y tenir plus longtemps. Le petit marchand comme le grand négociant souffrent de cette stagnation complète.

On annonce en ce moment que les insurgés ont abandonné Villa-Franca, quo qu'ils venaient d'être tentés par deux assauts de pénétrer dans la place ; deux fois ils ont été vigoureusement repoussés avec une perte de 500 hommes. Ces assauts ont eu lieu la nuit dernière, le premier à minuit, le second à deux heures. C'est sur l'avis de l'arrivée de deux corps de troupes de la reine, que les insurgés se sont retirés. L'un de ces corps était commandé par le Pasteur et l'autre par Valdez. Les forces de ce dernier se montaient à 10,000 hommes. On parle d'une seconde affaire, mais les détails manquent.

Les correspondances d'Alexandrie continuent à nous entretenir des ravages de la peste. Cette ville a perdu les deux tiers de sa population, soit par la peste soit par les épidémies. L'épidémie a envahi toute l'Égypte centrale, atteint l'Égypte supérieure, sans abandonner la Basse Égypte. La peste règne également dans une portion de l'Asie occidentale ; mais, jusqu'ici, avec moins d'intensité.

Il ne faut pas prendre pour un hommage rendu à l'indivisibilité parlementaire la clause ajoutée à l'arrêt qui a condamné M. Audry de Puyraveau dans la séance d'hier. C'est une difficulté que la chambre de Luxembourg a voulu épargner au ministère. On savait que M. Audry de Puyraveau était résolu à se retrancher dans sa prérogative de député, et à mettre le ministère dans le cas de le faire impoigner comme Manuel, sur les bancs mêmes de la chambre. On a reculé devant ce dernier trait de ressemblance avec la restauration, et c'est sur une proposition formelle de MM. Montalivet et Barthe, qu'il a été décidé que la sentence contre le membre de l'autre chambre ne s'exécuterait qu'après la clôture de la session.

Les visites de M. de Talleyrand aux Tuileries sont de plus en plus fréquentes ; il y est allé le 4 deux fois, et il y est retourné le lendemain. Le prince ne marche plus ; il faut le porter de sa voiture au cabinet du roi. Mais il paraît que si les jambes refusent leur service, la tête est saine.

Le Journal des Débats publie un article sur la situation du cabinet anglais, qui lui paraît très-chancelante. Il regarde le ministère whig comme menacé d'une chute prochaine, et il ne sépare point sa chute de celle des catholiques et des catholiques ; mais comme, en ce cas, pourrait-il se créer une majorité dans les chambres ? Le Journal des Débats ne le dit pas, mais il sait, ainsi que tout le monde, qu'il faudrait recourir à une coalition avec sir Robert Peel et ce qu'on appelle les toques modérées. C'est le vœu bien connu de Messieurs de la doctrine, et s'ils n'osent point encore s'exprimer dans leurs journaux, ils se gênent beaucoup moins dans les conversations particulières.

Lord Palmerston a été élu député, à l'unanimité et par acclamation, à Tiverton, et a prononcé ensuite un discours que les journaux anglais qualifient d'immense, et qui a été fort applaudi.

Des lettres de Madrid du 30 mai, arrivées par voie extraordinaire, portent ce qui suit : Il est évident que la brusque résolution adoptée par le gouvernement pour la clôture des chambres a un but politique. L'opinion publique, surprise par cette détermination impromptue au moment même où le budget de la dette intérieure n'était pas encore voté par les cortès, et laissait une foule d'intérêts en souffrance, interprète cet acte par la nécessité où s'est trouvé le ministère de concentrer toute son attention sur l'importante question de l'intervention ; le ministère a voulu se retrancher à des interpellations embarrassantes. Il est probable que les chambres seront convoquées avant 6 mois, peut-être même avant 3 mois ; on aura besoin de voter les budgets et les événements hâteront probablement l'époque de la réunion.

Le ministère en avançant ainsi la clôture de la session a été habile, et moins que jamais aujourd'hui, il est question de la retraite de M. de la Rosa. Au contraire, ce ministre s'est consolidé par le beau succès qu'il a obtenu dans la discussion de la proposition de M. Caballero, qui a précédé de peu de jours la séance de clôture. Grâce à l'éloquence du président du conseil, cette proposition, qui tendait à jeter un grand défaveur sur le pouvoir, a été repoussée à la presque unanimité. Sept procureurs se sont levés pour l'adopter. Il est vrai de dire que dans cette séance M. Martinez a été au-dessus de lui-même, et arrivé au terme de la session, on peut dire qu'il va se reposer sous ses lauriers parlementaires.

Tout le monde parle de l'intervention et personne ne sait exactement où en est cette question vitale ; mais il est généralement reconnu que l'intervention peut seule rétablir nos affaires et le fort de l'opposition dans les derniers débats législatifs prouve que cette mesure politique ne rencontre point ces préventions nationales qu'on s'est plu à exagérer.

« Tout le monde parle de l'intervention et personne ne sait exactement où en est cette question vitale ; mais il est généralement reconnu que l'intervention peut seule rétablir nos affaires et le fort de l'opposition dans les derniers débats législatifs prouve que cette mesure politique ne rencontre point ces préventions nationales qu'on s'est plu à exagérer.

« Tout le monde parle de l'intervention et personne ne sait exactement où en est cette question vitale ; mais il est généralement reconnu que l'intervention peut seule rétablir nos affaires et le fort de l'opposition dans les derniers débats législatifs prouve que cette mesure politique ne rencontre point ces préventions nationales qu'on s'est plu à exagérer.

Ce que le grand peuple de Londres fit en faveur d'un de ses favoris, deux ou trois hommes du petit peuple de Chateaugay se mirent en tête de l'imiter, et y eurent de la peine. A en juger par le pompeux prospectus du président, l'entreprise n'était pas moins considérable, car, avec un seul sol, rétribué par personne, ces nouveaux fortunés voulaient 10. à l'aide de journaux, pamphlets, catéchismes patriotiques etc à éclairer le peuple, c'est-à-dire, lui ôter le pain et le bonheur dont il jouit, en lui inculquant des principes subversifs de l'ordre et remplaçant sa félicité positive par des rêveries qui, si elles venaient à se réaliser, excitèrent le bonheur du Canada. 20. Propager l'instruction, rétribuer, et récompenser les instituteurs, bâtir des maisons d'école, fonder une bibliothèque, à l'usage de la société et, en dernier lieu, secourir les indigents (lesquels, s'ils n'ont d'autres moyens de soulager leur cruelle détresse, courent grand risque de mourir de faim).

Rien ne fut négligé pour donner un peu d'importance à cette effluveuse. L'assemblée fut convoquée à l'aide d'affiches placardées sur la porte de l'église et lorsque les grands dignitaires eurent été nommés, on vit paraître un célèbre orateur, dont les connaissances se bornent spécialement à bien dorer la pillule. Je regrette sincèrement de ne pouvoir vous transmettre qu'un analyse les périodes mielleuses et les phrases narcotiques du cicéron campagnard. Fidèle à sa profession, il prétendit que nous étions atteints de graves maladies politiques ; et qu'il avait trouvé le remède à nos maux ; par distraction, il portait déjà la main à son havresac, lorsque l'assistance fit un mouvement rétrograde... honnêtement il se souvint à temps qu'il devait dater le gouvernement. Il dit que toutes les administrations avaient été corrompues, que la gangrène s'était communiquée de Paris à l'autre et que, puisque les émollients (c'est-à-dire les pétitions, les résolutions, etc.) n'avaient pu arrêter le mal, il fallait avoir recours à des moyens plus énergiques.

Bienôt le docteur, s'échauffant à mesure qu'il opérait, osa taxer le gouvernement anglais d'injustice envers les canadiens, parce qu'il n'avait nommé les ministres de S. M. mais le parlement lui-même, n'avait pas jugé convenable d'accorder à la chambre d'assemblée le droit de révoquer à elle seule quatre vingt deux points importants et par conséquent d'être juge et partie dans sa propre cause. Il ajouta que, par cette conduite on forçait les fillets canadiens à regretter des institutions étrangères.

Le bonnet doctoral ne donna pas la science infuse et quand le pauvre docteur eut posé le dément de la déclamation, il devrait bien se rappeler le proverbe aussi succinct que plein de justesse « chacun son métier » en effet si, dans cette circonstance, il s'était borné au rôle d'auditeur (si il y avait) il aurait évité de commettre une inconscience, et qui plus est, une injustice. Eh ! quoi c'est dans le moment, où la bonté du roi, cédant aux demandes des canadiens, leur envoie des commissaires pour prendre connaissance de leurs griefs et les repousser, s'il y a lieu ; c'est quand le ministère, malgré sa répugnance visible et par des motifs politiques, rappelle un gouverneur dont la conduite politique a constamment reçu l'approbation de tous les ministères qui se sont succédés, durant son administration, c'est dans ces circonstances, dis-je, qu'on ne craint pas de venir débiter de vaines déclamations contre le gouvernement du roi. Ceux qui s'érigent ainsi d'eux-mêmes en héros populaires ne savent donc pas qu'il est un terme à tout, même à la patience ? Ils ne l'apprennent que trop, par les événements qui se préparent ; quel'un d'eux jours un des mandataires du roi fera retentir à leurs oreilles le fameux *quoque tandem*, etc.

Pour en revenir à l'assemblée, fort peu de personnes voudront acheter d'un sol l'honneur d'être inscrits sur la liste patriotique et l'on prend soin de nous en avertir en se servant d'un adjectif indéterminé. Quoiqu'il en soit, cette société ne bâtit pas d'école, ne payera pas d'instituteurs ; mais elle se réunira souvent pour avoir l'occasion d'entendre son secrétaire (toujours le docteur) lui faire quelque beau discours ou lire une lettre éblouissante provenant d'une de ces philanthropiques sociétés, établies, « pour le plus grand bonheur du plus grand nombre. »

Tout se compense, a dit un auteur véridique. Moi je prétends, en cette occasion, prouver que du docteur la rage politique vient à l'appui de cette assertion.

Si ses discours ne font effet que sur les sots, ses malades du moins auront quelque repos.

LE FRONDEUR.

ADIEUX A JEAN BAPTISTE. Il n'est pas de la déference de faire d'une gazette un commentaire d'écriture sainte, et un livre de controverse. Comme vous paraissez me bien connaître, Mr Jean Baptiste, vous pouvez vous adresser à moi personnellement ; et je ferai tous mes efforts pour satisfaire votre louable désir de savoir. La lecture de Bossuet vous épargnera bien des conjectures inutiles sur l'histoire de Samuel et de Saul, et vous fera comprendre ce que vous ne comprenez pas avec beaucoup d'autres.

Quant à la punition des Gabonites, je ne puis consentir à votre sévère inculpation d'être pris à mentir. « Tout au plus, vous auriez pu dire en style un peu plus poli, « que je m'étais trompé. » Je ne crois néanmoins point m'être trompé par la première raison que le texte dit formellement « qu'en ces jours là, il n'y avait point de chef en Israël. Il ne s'agissait donc point de souveraineté de pouvoir dans le peuple, mais au contraire de demander à Dieu un chef ; et c'est ce que fit Israël assemblé, auquel Dieu donna « Juda pour chef Comprenez-vous maintenant que je n'ai pas dit une fausseté ? Le peuple était donc sans gouvernement depuis la mort d'un de ses juges. Il était question de faire un acte politique, et voilà qu'il recourt à l'autorité de Dieu même. Je ne vous ai jamais dit qu'il recourait à Dieu « avant toute chose, » comme vous me le faites dire, mais j'ai dit que le peuple, dans ses assemblées, regardait toujours la prérogative de chef suprême comme devant être sanctionnée par l'autorité divine. Je n'ai jamais prétendu dire que « en ce cas d'absence de gouvernement ou tout autre semblable, la

voix du peuple ne fut le moyen dont se sert le providence pour donner un chef ; au contraire, il y a longtemps que dans mes considérations sur la politique, j'ai établi ce point sur le quel vous semblez vous plaire à me chicaner.

Vous m'interpellez ainsi : « où avez vous pris « que la punition de ce crime eût été prévue par « la loi, lorsque tout le peuple d'Israël, c'est un « crime ? Dans la loi de Dieu, M. Jean Baptiste et si la matière n'était pas si délicate, je vous en citerais les termes ; et vous verriez que ce crime devait être puni de mort, de même que d'autres crimes énormes. Mais ce qui l'écriture veut donner à entendre par le mot « inoui » que vous appliquez mal à propos à l'acte, c'est qu'un semblable crime n'avait jamais été accompagné de circonstances aussi révoltantes. Votre terme « inoui » ne signifie rien de plus.

Il vous plaît de transformer l'obéissance aux autorités constituées en un acte d'humilité, et de chanter la palinodie jusqu'à offenser les oreilles de tout catholique qui doit croire au précepte de l'obéissance. Je me ferais alors si vous étiez de ces gens qui interprètent les dogmes à leur volonté, et qui obéissent à l'église lorsque ses décisions sont conformes à leur goût et à leur opinion.

Ce serait une discussion interminable que celle où l'on voudrait raisonner avec celui qui ne résonne que par lui-même. Combien s'imaginez que le premier qui sait lire, peut, une bible en main, l'exécuter « en toute candeur !

Je n'ai jamais eu l'intention de vous « abaisser » ni de vous « calomnier, » qui que vous soyez qui me condamnez à votre manière, parce que je soutiens la sainte doctrine de l'obéissance, prêchée par l'église. Mes principes sont ceux d'un Bossuet, d'un Comte de Maistre. Je les ai toujours maintes et maintes fois exprimés, et souvent leur expressions. Car je n'ai jamais prétendu donner du nouveau dans une matière qu'ils ont si bien relevée. Heureux ! si dans une question où les préjugés les plus violents combattent la raison, j'ai pu ramener quelques personnes désireuses de marcher par la voie de la vérité aux saines idées que proclame une religion qui maintient le règne de la paix. Je ne me croirai point humilié d'avoir pu être une force dans les écrits d'hommes qui ont soutenu l'éclat de la religion, en prêchant la commission, et en proscrivant l'injustice et la tyrannie. Je me ferai gloire de dire avec Enochides : « Quorum doctorum auctoritate, meam non potest obtulerat scientiam, sed potius collamini et perfici. »

UN CAMPAGNARD.

M. l'ÉCRIVEIN. En lisant le long article demi-scientifique de l'Éditeur de la Minerve, au sujet de la messe de M. Bruney, je n'ai pu m'empêcher de remarquer une petite phrase dans la quelle il annonce avec sa modestie ordinaire que c'est à « ses propres impressions auriculaires qu'il emprunte tout ce qu'il dit. » En vérité, j'ai de la peine à le croire, ou bien je dois supposer que sa mémoire, et ses oreilles surtout, sont d'une longueur extraordinaire. Un homme qui comme lui n'aime pas les « faux droits » était sans doute à l'église par vraie religion, et ne pouvait donner toute son attention à la musique. Comment donc croire qu'il ait pu saisir aussi rapidement tout l'ensemble et les détails de la messe ? Les tons, les mesures, etc. et même les défauts des chanteurs, qu'il interprète avec tant de charité ? Si le fait est tel qu'il nous le dit, M. l'Éditeur de la Minerve a plus de talent musical que l'auteur même de la messe.

UN AMATEUR.

Notes sur les débats devant le Conseil de Ville, publiés dans le No. 101 de l'Ami du Peuple.

M. E. F. Rodier est d'avis que la corporation n'a pas le droit de destituer M. Marchand, parce qu'il est officier de l'exécutif : que la nomination aux places de profit et d'honneur appartient à la prérogative royale.

Le conseil de la corporation, M. Cherrier, est du même avis. Comme ces deux messieurs sont aussi membres de la chambre, on doit supposer qu'ils n'ont pas, par leur vote, déclaré vacante la place du greffier en loi de la chambre, qui a toujours été nommé par l'exécutif, autrement on pourrait trouver là quelque contradiction.

M. Joseph Roy dit qu'il est bien extraordinaire qu'on ne puisse pas dire aux clercs du marché, « vous ne remplissez pas vos devoirs, nous en prendrons d'autres. » Mais quand le gouverneur jugea à propos de destituer un officier public, un juge de paix par exemple, que de cris à l'injustice, à la persécution, et pourtant il serait fort extraordinaire qu'il ne pût pas dire à un officier public qu'il a nommé d'un autre plaisir, « vous ne remplissez pas vos devoirs, j'en nommerai un autre. » La corporation a déjà pris du goût pour l'exercice du pouvoir à ce qu'il paraît.

M. Roy ajoute que la législature n'a jamais eu le droit ni le désir d'imposer à la corporation des officiers indépendants d'elle.

La corporation, enfant de deux ans, se rebelle déjà contre la législature, en mère ; en vérité, c'est un enfant précoce, et qui promet, « on va vite en Canada. » La législature, qui avait le pouvoir de créer la corporation, c'est-à-dire, de faire de rien quelque chose, qui lui a donné la vie et un petit nombre d'années d'existence, n'a jamais eu le droit de fixer les conditions à son existence ! Ce qu'il a de certain, et ce qu'on nous prouve tous les jours, c'est que la législature n'a pas exigé que tous les échevins eussent du bon sens, parce qu'elle ne pouvait pas leur en donner elle-même.

L'inspecteur des chemins dans les villes, était bien aussi l'officier des magistrats, qui le nommaient eux-mêmes, (acte des chemins, section 40.) et pourtant par un acte subérogé 39 Geo. III. chap. 5, section 26, ce pouvoir a été formellement délégué aux magistrats et réservé au gouvernement. La législature a donc voulu une fois que les magistrats eussent un officier indépendant d'eux, et l'inspecteur actuel sait mieux que personne que s'il eût dépendu des magistrats, il y a longtemps qu'il aurait cessé d'être, mais les gouverneurs ne sont pas aussi pressés de destituer que les corporations patriotes.

La corporation a déjà voulu lui donner un assistant, gare ! Il est dans un poste glissant : patriote de la plus belle race d'un côté et naïve, mais de l'autre côté entaché de bureaucratie, au moyen d'une place. Il y a déjà quelques symptômes de méfiance sur son compte de la part des patriotes, et même dans le sein du conseil de ville. Heureusement que du côté de l'exécutif, il n'y a aucun droit, depuis longtemps il sait à quoi s'en tenir.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 22 JUILLET, 1835.

Le numéro de l'Ami du Peuple qui nous mettons aujourd'hui sous les yeux du public est le premier du quatrième volume de notre publication. Il y a maintenant trois années révolues que nous sommes entrés dans la lice pour soutenir une cause que nous regardons comme celle de la justice et de la raison, et des intérêts que nous croyons être ceux de nos concitoyens. Voilà trois ans que notre voix s'est élevée pour combattre les impostures et les sophismes d'une portion de nos concitoyens, à qui l'erreur ou le mauvais foi inspiraient un langage dangereux pour le repos de notre pays. Depuis l'époque où nous entrâmes dans l'arène politique, nous n'avons cessé de suivre la butte que nous nous étions proposée d'abord. Repoussez l'erreur, démasquez l'hypocrisie et répandez le jour de la vérité. C'est à cela qu'on tendu tous nos efforts. Malgré les orages et les obstacles que nous ont suscités la haine, l'envie et le dépit, malgré toutes les intrigues mises en œuvre pour nous décrier dans l'opinion publique, nous avons eu le plaisir de voir nos soins réussir et de gagner tous les jours de nouveaux partisans à la bonne cause. En vain, dès la naissance de cette feuille, a-t-on prédit qu'elle ne subsisterait pas six mois, l'Ami du Peuple existe encore, grâce à la bienveillance de ses patrons, et chaque jour lui apporte un encouragement croissant. Nous avons été bien malade de dédommager des calomnies et des injures d'une horde d'ennemis, et d'une partie de la presse jalouse de nos succès, par l'approbation des gens sages et éclairés, par le témoignage de notre conscience et par le plaisir d'ouvrir les yeux à plusieurs de ceux qu'avait égarés des écrits mensongers.

Dans la carrière que nous suivons, nous comptons pour rien la haine et les obstacles, nous marchons toujours droit à notre but. Le temps n'est pas loin peut-être où les excès des fanatiques forceront la portion du peuple qu'ils fascinent encore, à voir la vérité. Alors nous serons amplement vengés de nos ennemis ; alors le peuple connaîtra ses vrais amis ; alors nous recueillerons le fruit de nos travaux et de nos efforts.

La grande accusation que nos adversaires portent contre nous, leur calomnie favorite et celle qu'ils emploient le plus souvent pour nous nuire, est de dire que nous sommes les ennemis des Canadiens. Voilà ce qu'ils nous reprochent sans cesse, et ce qu'ils crient au peuple, mais sans preuve. Cette accusation, nous pouvons hardiment la taxer de mensonge et nous les défions hautement de l'appuyer sur aucune preuve. Qu'on ouvre notre journal, qu'on le lise avec la plus scrupuleuse attention, et qu'on nous cite une phrase, un mot qui prouve que nous ne sommes point amis de nos compatriotes. Sans doute nous avons blâmé, nous avons dénoncé à l'aveugle publique et à la méfiance générale ceux qui, sous le voile d'un faux patriotisme, cherchent à troubler le pays et à lui faire perdre l'heureux état qu'il possède. Nous avons soutenu le gouvernement lorsqu'il le méritait et les braves quand ils ont eu pour eux le bon droit. Mais nous n'avons jamais oublié et n'oublierons jamais l'amour de la patrie. Notre vœu le plus cher fut toujours le bonheur du Canada, et nous croyons avoir mieux mérité de lui que ces prétendus patriotes dont le zèle bougeur n'enfante que des troubles.

Nous osons nos remerciements à la partie du public, qui a su apprécier nos intentions, nous sollicitons un jugement plus impartial de ceux qu'on a trompés sur nos motifs, et nous pardonnons à ceux qui nous calomnieaient journellement. Le temps décidera entre eux et nous.

Quels que soient les événements nous continuerons à faire tous nos efforts pour soutenir et propager les principes que nous avons défendus jusqu'ici, et pour rendre notre journal aussi agréable que possible à nos abonnés. Des arrangements que nous venons de prendre nous permettent dans quelques semaines, d'offrir continuellement à nos lecteurs un choix de mélanges plus variés et plus récents, et d'extraits de littérature plus nouveaux. Nous espérons que MM. les marchands auront égard à la circulation toujours croissante de notre journal, et continueront à nous envoyer leurs avisements.

Nouvelles plus Recentes.

La « Gazette Officielle » de Londres, annonce que le lord Gosford est nommé gouverneur en chef du Bas-Canada.

Des lettres particulières annoncent que lord Gosford doit se rendre en Canada, sur la Pique, avec le comte Charles Grey.

La Minerve a pris chaudement la défense des perturbateurs qui sont allés troubler la paix du collège ; elle nous a attaqués avec fureur, parce que nous avions osés le blâmer. C'est par les personnalités les plus odieuses qu'elle a répondu à de simples et justes observations, et c'est en répondant à pleine main les injures les plus atroces qu'elle a eu envie de la faute de ses protégés. Si nous répondions à son article que nous méprisons souverainement, ce n'est que par égard pour le public qu'on pourrait tromper sur nos intentions. Quant à l'auteur de l'article, nous connaissons ses motifs et en faisons tous le cas qu'ils méritent.

La Minerve, d'abord, commence par nous dire que « si le ciel tombait, on en recuserait l'impudence de la Minerve. » Certes l'auteur se trompe grandement ; nous ignorons quelle peut-être la force d'une influence que nous n'avons jamais éprouvée, mais nous sommes pleinement persuadés qu'être le ciel et la Minerve, il n'y a rien de commun, et que non influence est nulle là comme en l'âme des hommes gens.

L'Éditeur de la Minerve, pour se donner beau champ, commence par supposer que notre article était le fruit d'une fausse dévotion, et de là s'étend en immenses invectives, pour accuser son adversaire d'être un faux dévot, d'affecter une religion qu'il n'a pas, etc. etc. D'abord, nous remercions notre confidère de vouloir bien nous accorder une religion au moins extérieure ; à beaucoup de personnes que nous connaissons, nous ne pourrions en prêter autant ; au reste nous devons avouer que nous ne savons trop par où il trouve que nous affectons la religion ; à moins, toute fois, que pour ne pas être hypocrite à ses yeux, il faille comme certains individus, affecter le mépris pour la religion, vire en tous lieux des dogmes les plus sacrés et des hommes les plus révérés ; mais au fait, qu'y a-t-il dans notre article qui puisse offrir l'apparence d'une religion simulée ? est-il en rien question de religion dans nos lignes ; si ce n'est pour répondre à la grosse et indécente plaisanterie de notre adversaire, au sujet des religieuses ? nous ne nous en rien fait envisager la chose comme acte contre la religion ? ne l'avons-nous point considérée comme un acte entièrement civil et dans ses conséquences civiles ? nous n'avons pas même fait ressortir ce qu'il y avait de plus odieux à attaquer une maison d'éducation ; mais, nous le demandons ici, quel est le citoyen, quel est l'homme dans cette ville, qui ne serait point révolté à un pareil attentat était dirigé contre lui ? l'auteur même qui se complait tant à regarder ce fait comme une simple étourderie, de quel mal véritable cette étourderie, si elle était dirigée contre lui ? est facile d'être généreux à pardonner les injures, lorsqu'elles s'adressent à des étrangers, à des hommes surtout que l'on n'aime guères. Dans notre article, la religion n'était nullement invoquée, et ce n'est que pour avoir l'occasion de nous vanter l'insulte à pleine bouche et de satisfaire sa passion prédominante, que l'Éditeur de la Minerve suppose que nous avons agi par fausse dévotion.

Après nous avoir si charitablement traités, l'auteur vient à son propre chapitre, et n'épargne pas les éloges ; voilà comment il s'exprime à son propre égard.

Nous, qui ne faisons pas étalage de sentimens emphatiques ; nous qui pouvons déployer notre conscience au tribunal du peuple, parce que nous combattons les doctrines et non les hommes, parce que nous attaquons en face et non dans l'ombre, parce que nous désignons les abus sans couvrir les passions, parce que nous blâmons le péché sans demander la mort du pécheur, nous ne reculerons pas à entrer dans la carrière qui nous est ouverte pour repousser les attaques dont nous sommes les objets. Nous le faisons, avec cette franchise qui fait de notre caractère, avec cette rectitude qui est l'appanage de la raison, avec cette convenance qui appartient à la civilisation, avec cette force qui puise sa source dans la vérité.

Voilà certes ce qu'on peut appeler à bon droit « casser le nez à coup d'encensoir. » D'après cela nous voyons que notre adversaire possède un haut degré de franchise, la noblesse, la clarté, la raison, la rectitude, la civilité, la force, la vérité, etc. : au moins c'est là ce que lui-même nous apprend. Nous n'en félicitons sincèrement et regrettons seulement qu'à tant de bonnes qualités, il ne joigne pas un peu de modestie, assez au moins pour attendre que les éloges lui viennent d'une autre bouche ou d'une autre plume que la sienne ; peut-être craignait-il d'attendre trop longtemps. Notre confidère nous dit qu'il pourrait déployer sa conscience au tribunal du peuple ; nous le croyons tout véritablement de voir penser que ce soit le seul tribunal où il la déploie ; mais sa résolution nous semble bien généreuse, et nous croyons que le peuple est peu filand à un pareil morceau. Il nous semble assez singulier de l'entendre se vanter d'attaquer les principes et non les hommes, dans un article rempli de personnalités, et rien que de personnalités. Pourrions-nous moraliste nous dit :

« Nous avons toujours fait profession de respect le plus sincère envers les ministres de la religion ; nous avons suivi toutes les occasions de leur prouver notre vénération, de leur marquer notre déférence, et de grouper autour d'eux l'admiration de nos concitoyens :

Certes, le cher confidère, à très bien fait de nous dire tout cela. Car en vérité nous étions loin de soupçonner de pareils sentimens chez lui. Il faut convenir, toutes fois, qu'il y a des hommes qui ont une singulière manière d'exprimer leur respect, exécuter, leur vénération, et de montrer l'admiration. C'était sans doute pour exprimer son respect aux prêtres du collège, que la MINERVE publiait contre eux les plus insolentes calomnies, qu'elle les accusait de profaner leur ministère et de chercher à amener le fils contre le père ; c'était pour grouper autour d'eux l'admiration des canadiens qu'elle les accusait d'être les ennemis de cette nation et de semer le trouble parmi elle. Le procédé est nouveau vraiment, et digne en tout point de celui qui nous l'enseigne. Pour nous, qui ne connaissons pas encore cette manière de témoigner le respect, qui prenons les injures pour les insultes, et les calomnies pour des calomnies, nous persistons à croire que les écrits de la MINERVE contre les prêtres du collège étaient l'effet de la haine ; nous persistons à les considérer comme la cause première de cet acte que nous n'avons jamais considéré comme un attentat religieux, mais comme un attentat civil, causé par un ressentiment politique. L'Éditeur de la MINERVE nous dit qu'il y a dans les écrits contre les prêtres du séminaire de la d'ence et de la denteur même ; cela ne nous surprend nullement, après qu'il a vu en lui-même toutes les bonnes qualités que nous avons énumérées ; mais nous doutons fort que le public y ait vu autre chose qu'une indécente attaque et une atroce calomnie.

Notre adversaire nous reproche d'avoir transformé en escandale et tentative d'incendie, une simple « épiquerie. » Nous ne l'avons pas envisagé plus sévèrement que n'aurait pu le faire la loi ; les juges, peut être, n'auraient pas considérés les auteurs de cet acte aussi légèrement que semble le faire l'Éditeur de la MINERVE, et peut-être eussent-ils été moins faciles pour les épiques. Nous croyons avoir bien agi en montrant à ces jeunes gens toutes les conséquences que pouvait avoir leur loi ; cela les mettait en garde contre une récidive et pouvait en empêcher d'autres de suivre leur pernicieux exemple. C'était à l'uni-

que motif qui nous faisait agir et plus d'une personne pourrait nous rendre le témoignage que nous n'avions d'autre intention que celle de causer un frayer salutaire.

Quant à ce que nous dit notre adversaire, que nous voulions « nous constituer délateurs et nous nous parolons menaçant à ce but. » Nous lui répondons simplement qu'il faut avoir une âme bien basse pour supposer gratuitement son semblable en état de commettre une pareille bassesse. Nous lui dirons que lorsque nous avons écrit cet article, les offenses commises les auteurs de l'expédition nocturne, et nous savions formellement qu'il ne se faisait fait aucun poursuivre contre les coupables. De quelques uns d'eux, nous aurions mérité, peut-être, toute autre chose qu'une semblable accusation ; mais nous la méprisons trop souverainement pour nous en offenser.

En finissant, nous ferons observer que l'Éditeur de la MINERVE avoue que « rien ne nous a poussés à cette sortie. » Nous sommes flattés de son aveu qui montre au moins que nous agissons par conviction, et non pour nous faire l'instrument de sentimens d'autrui. Mais en voilà assez, sans doute, sur ce sujet et nous avons répliqué trop au long à un article qui ne contient que des injures, très gratuites et sans fondement.

Les deux morceaux suivans, écrits à huit jours de distance par l'Éditeur de la Minerve, feront voir la confiance que l'on peut accorder aux avancés de ce secrétaire de la faction.

Extrait de la Minerve du 13 juillet : « Le peu de détails que nous avons fait connaître dernièrement sur la malheureuse affaire de Bytown, a excité la haine de nos adversaires, qui se plaignent de la publicité que nous leur avons donnée — ces messieurs ont l'air de traiter ce sujet bien légèrement, cependant ils ont le soin de nier les faits. « Nous avons eu occasion de nous procurer des renseignements exacts » sur plusieurs de ces sanglantes survenues entre des Canadiens et des anglois engagés dans les chantiers. Un « assez grand nombre d'individus ont perdu la vie » dans des rencontres où des armes avaient été fournies par les maîtres de chantiers. »

Quant aux cruautés commises non à Bytown mais dans les chantiers qui sont aux environs, nous n'avons pas été les premiers à les signaler ; plusieurs journaux en avaient parlé avant nous. « Nous n'avons pas pu obtenir de renseignements exacts ; » cependant beaucoup de Canadiens, venant des chantiers, s'accordent à dire que des cruautés avaient été commises, mais qu'on en avait exagéré le nombre. Ce sont des faits très difficiles à prouver, vu qu'ils se passent au milieu des bois et sans témoins.

Voilà certes la contradiction la plus palpable et la plus évidente, qu'il soit possible d'imaginer. Le 13 juillet la Minerve, nous dit avec assurances qu'elle a eu occasion de se procurer des renseignements exacts et qu'un « assez grand nombre d'individus ont perdu la vie. Plus tard lorsqu'on lui a prouvé que son assertion est « absolument fausse » elle nous dit que si elle a avancé des faussetés c'est sans intention ; qu'elle n'a pu obtenir de « renseignements exacts. » Enfin elle se rejette sur la difficulté de se procurer des renseignements sur des faits qui se passent dans les bois. Nous laissons au public à qualifier la première assertion de la Minerve, et nous nous abstiendrons de toute réflexion sur la bassesse et l'imposture qu'il y a à avancer aussi fausement des faits aussi graves que l'assassinat de plusieurs personnes. Ceux qui ont pris feu si aisément parce qu'on avait tancé un peu trop violemment à leur gré de perturbateurs, auraient dû peser un peu mieux leurs expressions, avant de jeter une accusation aussi formelle de meurtre sur des têtes innocentes. « Tel voit une paille dans l'œil de son voisin qui ne voit pas une poutre dans le sien. » Nous aurions beau champ pour accabler ici notre adversaire et lui répéter toutes ses belles phrases sur l'horreur qu'il y a à augmenter le crime ou les fautes de ses semblables ; nous pourrions lui dire qu'il n'a pas réfléchi « qu'une seule de ces circonstances peut attirer sur son semblable un supplice ignominieux. » Nous pourrions reciter ses motifs et lui en attribuer justement de plus atroces, encore que ceux qu'il nous prête si gratuitement. Mais nous dédaignons ses armes et nous l'abandonnons par petit pour l'état d'embarras à il s'est jeté lui-même en avant aussi hardiment tant de faussetés.

Quant à l'homme blessé par Galipeau, il est vrai que nous nous sommes trompés en disant qu'il avait été tué, puisqu'il est guéri de sa blessure, mais encore on ne peut dire que notre assertion soit absolument fausse, puisque l'homme avait été dangereusement blessé. Au reste l'Éditeur de la Minerve qui a si librement tué une grande nombre de personnes qui n'ont pas même reçu une égratignure, et qui a fait à beaucoup d'autres une opération très pénible, aurait bien du se nous sembler, nous permettre de faire mourir un homme qui a reçu un coup de pistolet dans la tête.

Le Herald s'est grandement trompé lorsqu'il a dit que M. Bibaud avait remis les clefs du marché à M. Robillard. M. Bibaud connaît trop bien ses droits pour commettre une semblable sottise. Voici les renseignements que nous nous sommes procurés à cet égard.

Au marché à foin, tout s'est passé de la manière la plus paisible. Le crieur du conseil de ville n'ayant pas eu l'autorité d'afficher à la porte de M. B. l'insulte à l'autorité du souverain contenu dans le placard, il crut devoir le souffrir, au moins pour un temps, sans en avoir doute que chacun put être témoin de l'aulance et des prétentions de notre C. D. V. Après la criée de 9 heures, et le crieur encore présent, M. B. s'avant au milieu des assistants voulant de foin et autres, et lui adressa un petit discours portant en substance, (d'après ce que nous apprenons de personnes qui étaient présentes), que les criées qu'il venait d'entendre, les publications et les affiches qu'il avait lues, ou qu'ils pourraient lire, tout cela n'était absolument rien ; que ce n'était, rien, devait-on entendre, quant à l'effet ; que quant au reste, c'étaient des excès auxquels on n'aurait pu croire que des hommes doués seulement du sens commun se puissent jamais porter. Ceci fallait on que la majorité du conseil-licers de ville ne fussent pas en état de comprendre la teneur de l'acte de la Législature qui les avait faits ce qu'ils étaient, ou qu'ils voulaissent le forti-

CORRESPONDENCE.

Pour l'Ami du Peuple. Il vous souvent, sans doute, M. l'Éditeur, que le fameux lord Cochran fut, il y a quelques années, condamné par la chambre des communes à payer une forte amende. Le peuple de Londres acquitta la dette, mais dans sa magnifique générosité il s'interdit de s'inscrire plus d'un sol par individu. Dans l'espace d'une demi-journée, la somme fut complète et l'on chassa au trésor un énorme quantité de sous, attestant par leur nombre, qu'au moins en cette occasion, l'opinion du peuple était unie.

AVIS.
MELLE WEBSTER INFORME RESPECTUEUSEMENT le public de Montréal qu'elle a ouvert une ACADEMIE DE PEINTURE, dans une des nouvelles maisons de pierre, à l'entrée de la rue McGill, dans la maison de côté de celle qu'habite le Dr. Leboldou, où elle donnera des leçons de peinture sur velours, toile, peinture orientale, peinture sur ferblanc, porcelaine, verre, peinture transparente sur le verre, qui lui donne l'apparence de gravures chinoises, imitation d'ivoire et d'ébène par incrustage, jalousies transparentes imitées de peintures chinoises, ouvrage d'écorce, manufacture de dentelle de fil, ouvrage en cire, ouvrage bossé sur satin, musique, ornements de fantaisie sur papier, ou coquillages, ouvrage d'aiguilles sur dentelle, canovos, ouvrages en perle et broderie de laine.
 Melle Webster donnera des leçons dans le pensionnato ou dans les maisons particulières; on pourra venir des échantillons à son académie. Les prix seront modérés.
 Le MESSIZOTI s'apprend en six leçons le 13 juin, 1835.

BEAUX ARTS.
M. PIERCE ayant eu plusieurs demandes tardives, relatives à l'instruction dans l'art de PEINDRE LES PORTRAITS avec des couleurs à l'huile, offre maintenant respectueusement ses services aux personnes qui désirent profiter de cette occasion. Il croit que par suite de 20 ans de pratique, il peut donner des instructions extrêmement utiles dans le court espace de trois mois et qu'il peut rendre capable de pratiquer avec un grand avantage.
 Le cours de l'étude embrassera les procédés réguliers de préparer les canevases propres à finir les portraits.
 Les personnes résidentes à distance, qui désireraient recevoir l'instruction dont il est question, en s'adressant par lettres à M. PIERCE, peintre en portrait à Montréal, recevront une réponse immédiate, lui informant de ses conditions, etc.
 N. B. — M. PIERCE adresse ses sincères remerciements à ses protecteurs et amis pour leurs vœux passés, et espère, par la manière et le goût de ses peintures mériter la continuité de leur bienveillance. Il a ainsi le plaisir d'informer les dames et messieurs, qui ont eu leurs portraits commencés, qu'il est maintenant rétabli de sa dernière maladie, et qu'il se sent capable de reprendre sa profession immédiatement.
 14 mars, 1835.

PORTRAITS EN MINIATURES.
M. FASSIO, récemment arrivé d'Italie, informe respectueusement le public qu'il passera quelque temps à Montréal, et y continuera sa profession de PEINTRE EN PORTRAITS ET EN MINIATURE; il invite les dames et les messieurs de cette ville, à l'honneur de leur confiance, et se charge de remplir leurs ordres avec la plus grande ponctualité, et de la manière la plus satisfaisante. M. Fassio a exercé sa profession avec avantage à New-York et en Europe, et il se flatte que les personnes qui s'adresseront à lui n'auront qu'à se louer de sa manière de travailler et de la modicité de ses prix.
 Sa demeure est rue Notre-Dame, vis-à-vis M. Louis Boncina.
 Montréal, 13 juin, 1834.

LE Soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il a été nommé AGENT de la maison BILLINGS & Co. et qu'il a reçu plusieurs exemplaires des OUVRAGES de SIR WALTER SCOTT, publiés à New-York.
 Le soussigné recevra les souscriptions à l'ouvrage ci-dessus, et est prêt à livrer les vols 2, 3, 4, 5 et 6. Le reste du ouvrage est sous presse et paraîtra sous peu. Avis en sera donné dans les prochains.
 JOHN O. BROWN.
 4 octobre, 1834.

LE Soussigné reçoit par les vaisseaux du printemps un assortiment général de PAPIERS, qu'il vendra à bon marché aussi PAPIER BREVÉ, à CARTOUCHES, etc.—de 30 x 40 26 x 11, 30 x 16, et divers autres: papiers conviviaux aux marchands en gros.
 ROBERT WEIR, fils.
 Montréal, 19 mai 1834.

BEAUX LOTS DE TERRES POUR BAS TIR à vendre ou à concéder, à Montréal, dans le faubourg St. Antoine. Un lot de 174 piés, sur 210 à 211 piés, ensuite rendre 162 piés, sur encore 129 à 149 piés, bordé par devant à la grande rue du dit faubourg par derrière à la rue Bonaventure, d'un côté à Jos. Lavallée et à autres et de l'autre côté à Pierre Herron et à autres et faisant une superficie d'un arpent et 81 perches, et 20. Un autre lot de 162 piés, sur 343 à 474 piés, bordé par devant à la dite rue Bonaventure, par derrière à la rivière St. Louis, d'un côté à plusieurs propriétaires, et de l'autre côté à l'hon. Louis Guy et faisant une superficie d'un arpent et 97 perches, le tout conformément au plan dressé par J. M. Perkins, dr. arpenteur le 3 fév. 1835. Il sera disposé du tout ou de partie à la volonté des acquéreurs de des conditions raisonnables et aux plus offrant, pour voir le plan et autres informations il faut s'adresser à Montréal à P. Lacombe, dr., notaire, où à
 L. M. CRESSÉ, Notaire.
 Nicolette 8 avril, 1835.

MARCHANDISES NOUVELLES. — Par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général et très considérable de MARCHANDISES D'ETAPE et de MODE, consistant en SOIERIES, COTONADES, LAINAGES et EFFETS.
 Toutes sortes de marchandises de dentelle, voiles, gaze, etc. etc.
 Haban de France et d'Angleterre, d'une grande variété.
 Soie des Indes, lustré granda mouchoirs de soie fleurie, etc.
 Menuis marchandises de toute espèce, Gants, bas et demi-bas, de soie, laine et coton, Bijouterie et articles de fantaisie de Birmingham. Un assortiment excellent et complet de boutons, soie à coudre, étoffe à vases, serge, drills, double, fourmiture, bretelles, cols, colliers, et divers autres articles requis par les tailleurs et les-ou-distes.
 L'assortiment ayant été acheté à des conditions favorables, et soigneusement choisi par une personne du Canada, bien au fait du marché, les marchandises seront vendues à très bas prix, pour argeant comptant, ou à un court crédit.
 Il sera fait des escomptes généraux aux marchands exécutant des ordres de la campagne, et il n'en paie comptant, ou si l'on donne des traites payables à Montréal, en considération de ce mode de paiement, il sera accordé un plus long crédit, et on le désire.
 Il sera de l'intérêt des acheteurs de s'y prendre de bonne heure, vu qu'en conséquence de l'importation très limitée de diverses espèces de marchandises de printemps et d'été il se trouvera prochainement que plusieurs articles deviendront rares, et hausseront considérablement.
 ROBERT ARMOUR.
 20 mai, 1834.

LE Soussigné, ayant été aujourd'hui dument élu curateur à la succession vacante de feu le défunt NAPIER CHRISTIE BURTON, prévient par la présente tous les débiteurs de la dite succession vacante de ne payer aucune dette à aucune autre personne que lui.
 W. GINNINS.
 12 mai, 1835.

Selby Grange.
A LOUER pour l'été—Celle agréable et commodité RESIDENCE DE CAMPAGNE, connue sous le nom de "Selby Grange" appartenant ci-devant à William Hollowell, écuyer, située sur le chemin de Lachine, à la distance de moins de trois mille de cette ville, avec un superbe jardin.
 La maison offre beaucoup d'élégance et de commodité pour une famille respectable, avec des BAINS chauds et froids au second étage, et les bâtiments extérieurs sont spacieux et complets. Indépendamment des ETABLES.
 Pour plus amples détails, s'adresser au propriétaire, à sa demeure, rue St. Paul.
 Montréal, 10 juin, 1835.

A LOUER
DEUX SUPERBES CHAMBRES, avec PENSION, si on le désire. La maison est située dans une rue très agréable, et près de la ville. S'adresser au bureau de L'Ami du Peuple, 6 juin, 1835.

QUANTIER A NAVIRES, au COUVANT STE. MARIE, à LOUER; du fer, mai prochain, aussi la boutique de forgeron et autres dépendances, dernièrement occupés par Sica et Merritt.
 S'adresser à
JOHN FORSYTH,
 11 mars 1835.

A Vendre ou à Louer.
UNE MAISON de trente-six piés sur vingt-huit, située au village de ST. HYACINTHE, faisant le coin du marché, avec ECURIES, REMISES, et autres bâtiments, FOUR et PUTS. La Cave est de cinq piés et demi de profondeur. La maison est bien finie et très bien située pour le commerce ou pour une habitation. Pour les conditions s'adresser à T. DROLET, St. Marc, ou au propriétaire soussigné.
MARC BLAIS.
 23 mai, 1835.

A VENDRE une très jolie CHAUMIERE, nouvellement bâtie, avec ECURIES, REMISES, etc. Cette résidence est très bien finie, située sur Water Street, adjoignant la résidence de Thomas Busby, Ecr.
AUSI,
TROIS LOTS vacants, sur la rue Fullum. S'adresser à J. T. GAUDET, ou à THOMAS BUSBY, fils, Ecr.
 4 juillet, 1835.

300 MEULES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs H. JONES & Co. au Canal. 3 mai 1834. if, ed.

FRANCIS METZLER, MARCHAND TAILLEUR
 Rue St. François Xavier
 VIS-A-VIS LA BANQUE DE LA CITE.
 Montréal, 7 juin 1834. 6if

AVIS est par le présent donné que le livre de souscription pour ce qui reste de fonds à souscrire pour le CHEMIN A LISSE, DE CHAMPLAIN ET DU S. LAURENT, est maintenant déposé et demeurera ouvert jusqu'à ce que les personnes qui desireront devenir intéressées dans l'entreprise soient respectueusement invitées de venir et apposer leurs signatures.
 Par ordre,
C. H. CASTLE, Trésorier.
 6 décembre, 1834.

CAFÉ FRANCAIS.
LE Soussigné présente ses remerciements à ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a ouvert le Café Français; il avertit le public qu'il veut de transporter son établissement dans la rue Notre-Dame, maison de l'hon. D. B. Viger, où il aura continuellement un choix des meilleurs Vins Français et autres, et des Liqueurs les plus fines. Des Tables parfaitement servies, des Soupes et des Mets de toutes espèces seront toujours prêts pour ceux qui voudront bien l'honneur de leur faveur. Il se flatte que le soin qu'il mettra à servir ses pratiques et le bon choix des consommations lui attireront la continuité de l'encouragement qu'il désire.
 Ses appartements disposés pour la commodité du public lui permettent d'offrir quelques chambres particulières.
 Une Table d'Hôte sera servie chaque jour, de midi à trois heures.
AUGIER.
 13 mai, 1835.

HABITS! HABITS! HABITS!
LE plus haut prix sera donné pour toute espèce d'habits en hardes faites.
LIVRES, neufs ou vieux, achetés, vendus, ou échangés.
 Habits nettoyés, teints et raccommodés.
 Chapeaux nettoyés et changés.
 Près de M. Rolland, ferblantier, grande rue du faubourg de Québec.
J. LEVIE.
 8 juin, 1831.

Architecture et Arpentage.
M. THOMPSON & PARRY, Architectes et Arpenteurs, saisissant l'occasion présente, d'offrir leurs sincères remerciements, pour l'encouragement bien flatteur, qu'ils continuent à recevoir de leurs amis et du public en général, et en même temps, ils les informent respectueusement, qu'ils continuent à tenir leur bureau, dans la grande rue du faubourg de Québec, où les messieurs qui désirent bâtir ou faire des changements peuvent avoir des dessins convenables, combinés du manière à offrir à la fois les avantages de la commodité, de l'élégance et de l'économie. Des estimations faites avec soin seront jointes au plans, si on le désire, et MM. T. & P. assurent avec confiance qu'ils pourront se reposer sur leurs estimations et exécuter leurs plans sans dépenses additionnelles, avec les meilleurs matériaux et la main d'œuvre la plus parfaite. M. T. & P. feront des notes spéciales sur les divers ouvrages artificiels et des instructions pour les contrats notariés une partie de leurs occupations professionnelles, ainsi que du mesurément des ouvrages, de la direction des bâtiments et de l'entreprise dans la quelle ils espèrent satisfaire entièrement le public par leur attention soutenue, et ils se flattent que leur assiduité, leur ponctualité et leur prix modéré, leur mériteront la continuation de la faveur publique qu'ils ont si libéralement éprouvée.
 N. B.—Un respectable jeune homme qui désirerait acquérir des connaissances dans la profession, serait reçu à des conditions libérales.
 9 mai, 1835.

A VENDRE,
AU BUREAU DE L'AMI DU PEUPLE
PRIX 36 SOLS.
Traité sur la Politique Coloniale
DU BAS-CANADA,
 ET REFLEXIONS SUR
L'Etat du Pays,
 PAR UN AVOCAT.
 11 mars, 1835.

A VENDRE.
UNE MACHINE A CARDER, très supérieure, complète et en excellente ordre. S'adresser au bureau de L'Ami du Peuple. 19 juin, 1834. 2f if

Fonderie en Caractères d'Imprimerie.
M. R. T. GUERIN étant arrivé de New-York avec toutes les machines nécessaires pour la manufacture des CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, toutes les commandes faites à ses Agents, MM. LECLERE ET JONES bureau de L'Ami du Peuple, Montréal, seront remplies avec promptitude et garantie d'une qualité égale aux caractères importés de l'étranger.
 FLAIN LETTER. Two Line Nonpareil double shaded... 1 50
 Pearl... 1 40
 Two Line Brovier double shaded... 1 25
 Agate ou Nonpareil body... 1 03
 Nonpareil... 0 99
 Nonpareil on Minion... 1 09
 Brovier Antique... 81
 Minion ou Nonpareil body... 50
 Long Primer Antique... 61
 Minionette... 50
 Double Pica Antique... 41
 Double Great Primer body... 62
 Brovier... 36
 Brovier on Minion body... 29
 Five Line Open Italic... 40
 Brovier... 24
 Brovier ou Bourgeois body... 51
 Brovier on Long Primer body... 51
 Bourgeois ou Brovier body... 51
 Bourgeois... 46
 Bourgeois on Long Primer body... 44
 Long Primer... 49
 Long Primer on Small Pica body... 39
 Small Pica... 37
 Small Pica on Pica... 37
 Pica on English body... 36
 English... 36
 Columbian... 36
 Great Primer... 34
 Paragon... 34
 Double Small Pica... 31
 Double English... 32
 Double Great Primer... 32
 Double Paragon... 30
 Canon... 30
 Five Line Pica... 29
 Six line Pica, and all above are cut upon wood, and are from 64 to 24 line per letter.
 TWO LINE HEAVY FACE LETTER.
 Two Line Pearl... 80 64
 Two Line Nonpareil... 45
 Two Line Minion & larger... 40
 TWO LINE LIGHT FACE LETTER.
 Two Line Diamond... 50 70
 Two Line Pearl... 61
 Two Line Nonpareil... 50
 Two Line Minion... 50
 Two Line Brovier... 50
 SHADED LETTERS.
 Minion shaded... 1 50
 Brovier shaded... 1 29
 Two Line Pearl shaded... 50
 El... 1 25
 Pica Antique shaded... 1 25
 Two Line Nonpareil Meridian shaded... 1 50
 Les commandes faites pour des pressés, des chassies, etc. seront remplies aux prix de New-York. Les notes qu'on demandera pour compléter des fontes seront fondus à ordre.
 Six mois de crédit pour des billets approuvés ou 74 pour cent d'escompte pour argent comptant.
 Vieux caractères pris en échange à neuf piastres par 112 livres.
 Montréal 16 mai 1835.
 La Gazette de Québec, le Canadian et le Mercury sont priés d'insérer cette annonce, et on leur donnera trois piastres en caractères.
AVIS.
LE Soussigné di-avant avis public, que les affaires faites ci-dessus sous le nom et raison d'ARNOLD & WISHART, maîtres charpentiers, par Thomas Arnold et le soussigné, que leur société a été dissoute SAMEDI, le 25 février dernier. Les personnes endettées envers la dite société sont requises de payer le montant de leurs comptes au soussigné qui est ici autorisé à en donner quittance.
JOHN WISHART
 Montréal, 18 mars, 1835. if

ANTIQUE LETTER.
 Nonpareil Antique... 71 25
 Minion Antique... 1 09
 Brovier Antique... 81
 Pica Antique... 56
 Great Primer Antique... 49
 Double Pica Antique... 41
 Double Great Primer... 62
 Antique... 36
 Five Line Italic Antique... 29
 Antique... 40
TITLE LETTERS.
 Agate, Title... 51 41
 Nonpareil, Title... 1 29
 Minion, Title... 1 09
 Brovier, Title... 50
 Double Great Primer... 44
 Small Pica, Title... 39
BLACK LETTER.
 Minion Black... 1 09
 Brovier Black... 64
 Long Primer Black... 64
 Pica Black... 56
 Double Pica Black... 50
 Double Pica Open Black... 56
SCRIPTS.
 Great Primer Script... 51 00
 Double Pica Script... 1 00
GREEK.
 Nonpareil Greek... 51 50
 Minion Greek... 1 40
 Brovier Greek... 1 12
SOLID FRACTIONS.
 Nonpareil Fractions... 99
 Minion Fractions... 70
 Brovier Fractions... 56
PIECE FRACTIONS.
 Bourgeois Fractions... 52 00
 Long Primer Fractions... 1 40
 Small Pica Fractions... 1 16
 Pica Fractions... 99 90
FLOWERS.
 Pearl Flowers... 1 40
 Nonpareil Flowers... 70
 Minion Flowers... 70
 Bourvier Flowers... 56
 Bourgeois Flowers... 46
 Long Primer Flowers... 40
 Small Pica Flowers... 28
 Pica and all larger... 36
LEADS.
 From six to ten to a Pica.
SPACE RULES.
QUOTATIONS.
 Les commandes faites pour des pressés, des chassies, etc. seront remplies aux prix de New-York. Les notes qu'on demandera pour compléter des fontes seront fondus à ordre.
 Six mois de crédit pour des billets approuvés ou 74 pour cent d'escompte pour argent comptant.
 Vieux caractères pris en échange à neuf piastres par 112 livres.
 Montréal 16 mai 1835.
 La Gazette de Québec, le Canadian et le Mercury sont priés d'insérer cette annonce, et on leur donnera trois piastres en caractères.

BOIS DE CORDE A VENDRE, dans le cœur de M. CUSHING, rue du roi, faubourg Ste. Anne, derrière le moulin à huile des M^{rs} CORSE.
 21 mars 1835. if

FONDERIE DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.
PELL & BROTHIER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'ancien garage de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants:
 Pica... 36
 Minion... 70
 Small Pica... 35
 Minion ou Nonpareil... 60
 Long Primer... 40
 Bourgeois... 56
 Brovier... 46
 Agate... 1 16
 Do. on Minion body... 63
 Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, endroignes, compostes, vignettes &c. &c.
 A six mois de crédit ou à 74 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi des vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.
 Montréal 14 juillet 1833. JONES & Co.

ROBERT HOE & Co.
 Nos. 29 et 31, Gold street New-York
 Ont à vendre aux prix les plus modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie; leurs conditions sont six mois de crédit ou cinq pour cent d'escompte pour argent comptant. Les soussignés étant agents pour la Maison ci-dessus toutes demandes qui leur seront adressées seront remplies sous le plus court délai, sans autres frais que ceux de transport et de douane.
 Montréal, 14 juillet, 1832. JONES & Co.

J. & J. THORNTON,
 Manufacturiers de Carrosses, Harnois, etc.
 Magasins, Place d'Armes, Montréal.
 4 février, 1835. 6in

HOTEL DE ORR.
 RUE NOTRE DAME,
 Presque vis-à-vis le Palais de Justice
 MONTREAL.
A LOUER
 ET possession donnée au premier mai prochain, une MAISON EN PIERRES sise rue St. Claude, en cette ville. Pour les conditions s'adresser au propriétaire J. O. A. TURGEON ou au soussigné à ce bureau.
 P. E. LECLERE.
 P. S.—Si cette maison était louée pour plusieurs années, le propriétaire y ferait les réparations qui conviendraient au locataire.
 25 mars, 1835.

A LOUER, possession au 1er mai prochain, la VOUTE en pierre et les dépendances, située au faubourg Ste. Anne, près du CANAL, ci-devant occupée par MM. HORATIO GATES, & Co. Cette voute est très bien adaptée à un commerce considérable pour transport de marchandises.
AUSI,
 Un LOT vacant entouré de trois côtés d'appentis, situé rue de l'hôpital.
 ET,
 Un LOT vacant, dans le faubourg Ste. Anne, contenant environ un arpent de terre, en culture comme jardin, sur lequel il y a des arbres fruitiers. S'adresser aux Syndics, au bureau de MM. GATES & Co. rue St. Paul, 7 février, 1835. if

MARCHE ST. ANNE.
LA PARTIE non lonée de L'ETAGE SUPERIEUR de ce marché est à louer pour une ou plusieurs années; cette partie est distribuée en quatre grands appartements très convenables pour des marchands sèches ou autres effets.
AUSI,
 Une CAVE de toute la longueur de ce marché qui peut-être divisée en deux avec des entrées séparées aux deux bouts du marché. Cette cave est de la largeur du centre du marché. Possession sera donnée au premier mai prochain, ou plutôt à celle énoncée. On pourra examiner les appartements et la cave en s'adressant à la personne qui est chargée du soin du marché.
 Pour les particularités s'adresser aux syndics du marché ou au soussigné.
THOS. BLACKWOOD,
 Secrétaire des syndics.
 17 février, 1835 if.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
 Québec, 30 février, 1810.
RESOLU.—Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Église des paroissiens qui pourront être intéressés à telle application ou à l'entendre le plus public, s'il y a point d'Église, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.
 12 mars, 1817.
RESOLU.—Qu'après l'avenir cette Chambre ne recevra de pétition pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.
 23 mars, 1819.
RESOLU.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposent de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil-huit-cent-dix-huit, de la même manière un avis notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les enclaves ou piliers pour le passage des caïeux, cages, ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non.
 4 mars, 1821.
RESOLU.—Que toute pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi.
 (Attesté).
 Wm. E. LINDSAY, greffier assemblée.
 Les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publiés en cette Province, sont priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs dans les langues dans lesquelles ils sont publiés, jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

A VENDRE.
 VINS de Madère, d'Oporto, Xérés, en pipes, barriques, demi barriques et quarts, Cassonade en boucauds, barrils et tierçons, Raisins Muscat, en boîtes et demi boîtes.
 ET,
 Un grand assortiment de PAPIER à écrire, à imprimer et à envelopper.
GEORGE RHYNAS,
 216 rue St. Paul.
 Montréal, 28 février, 1835. if

BOIS DE CORDE A VENDRE, dans le cœur de M. CUSHING, rue du roi, faubourg Ste. Anne, derrière le moulin à huile des M^{rs} CORSE.
 21 mars 1835. if

FONDERIE DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.
PELL & BROTHIER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'ancien garage de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants:
 Pica... 36
 Minion... 70
 Small Pica... 35
 Minion ou Nonpareil... 60
 Long Primer... 40
 Bourgeois... 56
 Brovier... 46
 Agate... 1 16
 Do. on Minion body... 63
 Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, endroignes, compostes, vignettes &c. &c.
 A six mois de crédit ou à 74 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi des vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.
 Montréal 14 juillet 1833. JONES & Co.

ROBERT HOE & Co.
 Nos. 29 et 31, Gold street New-York
 Ont à vendre aux prix les plus modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie; leurs conditions sont six mois de crédit ou cinq pour cent d'escompte pour argent comptant. Les soussignés étant agents pour la Maison ci-dessus toutes demandes qui leur seront adressées seront remplies sous le plus court délai, sans autres frais que ceux de transport et de douane.
 Montréal, 14 juillet, 1832. JONES & Co.

J. & J. THORNTON,
 Manufacturiers de Carrosses, Harnois, etc.
 Magasins, Place d'Armes, Montréal.
 4 février, 1835. 6in

HOTEL DE ORR.
 RUE NOTRE DAME,
 Presque vis-à-vis le Palais de Justice
 MONTREAL.
A LOUER
 ET possession donnée au premier mai prochain, une MAISON EN PIERRES sise rue St. Claude, en cette ville. Pour les conditions s'adresser au propriétaire J. O. A. TURGEON ou au soussigné à ce bureau.
 P. E. LECLERE.
 P. S.—Si cette maison était louée pour plusieurs années, le propriétaire y ferait les réparations qui conviendraient au locataire.
 25 mars, 1835.

A LOUER, possession au 1er mai prochain, la VOUTE en pierre et les dépendances, située au faubourg Ste. Anne, près du CANAL, ci-devant occupée par MM. HORATIO GATES, & Co. Cette voute est très bien adaptée à un commerce considérable pour transport de marchandises.
AUSI,
 Un LOT vacant entouré de trois côtés d'appentis, situé rue de l'hôpital.
 ET,
 Un LOT vacant, dans le faubourg Ste. Anne, contenant environ un arpent de terre, en culture comme jardin, sur lequel il y a des arbres fruitiers. S'adresser aux Syndics, au bureau de MM. GATES & Co. rue St. Paul, 7 février, 1835. if

MARCHE ST. ANNE.
LA PARTIE non lonée de L'ETAGE SUPERIEUR de ce marché est à louer pour une ou plusieurs années; cette partie est distribuée en quatre grands appartements très convenables pour des marchands sèches ou autres effets.
AUSI,
 Une CAVE de toute la longueur de ce marché qui peut-être divisée en deux avec des entrées séparées aux deux bouts du marché. Cette cave est de la largeur du centre du marché. Possession sera donnée au premier mai prochain, ou plutôt à celle énoncée. On pourra examiner les appartements et la cave en s'adressant à la personne qui est chargée du soin du marché.
 Pour les particularités s'adresser aux syndics du marché ou au soussigné.
THOS. BLACKWOOD,
 Secrétaire des syndics.
 17 février, 1835 if.

BOIS DE CORDE A VENDRE, dans le cœur de M. CUSHING, rue du roi, faubourg Ste. Anne, derrière le moulin à huile des M^{rs} CORSE.
 21 mars 1835. if

FONDERIE DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.
PELL & BROTHIER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'ancien garage de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants:
 Pica... 36
 Minion... 70
 Small Pica... 35
 Minion ou Nonpareil... 60
 Long Primer... 40
 Bourgeois... 56
 Brovier... 46
 Agate... 1 16
 Do. on Minion body... 63
 Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, endroignes, compostes, vignettes &c. &c.
 A six mois de crédit ou à 74 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi des vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.
 Montréal 14 juillet 1833. JONES & Co.

ROBERT HOE & Co.
 Nos. 29 et 31, Gold street New-York
 Ont à vendre aux prix les plus modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie; leurs conditions sont six mois de crédit ou cinq pour cent d'escompte pour argent comptant. Les soussignés étant agents pour la Maison ci-dessus toutes demandes qui leur seront adressées seront remplies sous le plus court délai, sans autres frais que ceux de transport et de douane.
 Montréal, 14 juillet, 1832. JONES & Co.

J. & J. THORNTON,
 Manufacturiers de Carrosses, Harnois, etc.
 Magasins, Place d'Armes, Montréal.
 4 février, 1835. 6in

HOTEL DE ORR.
 RUE NOTRE DAME,
 Presque vis-à-vis le Palais de Justice
 MONTREAL.
A LOUER
 ET possession donnée au premier mai prochain, une MAISON EN PIERRES sise rue St. Claude, en cette ville. Pour les conditions s'adresser au propriétaire J. O. A. TURGEON ou au soussigné à ce bureau.
 P. E. LECLERE.
 P. S.—Si cette maison était louée pour plusieurs années, le propriétaire y ferait les réparations qui conviendraient au locataire.
 25 mars, 1835.

A LOUER, possession au 1er mai prochain, la VOUTE en pierre et les dépendances, située au faubourg Ste. Anne, près du CANAL, ci-devant occupée par MM. HORATIO GATES, & Co. Cette voute est très bien adaptée à un commerce considérable pour transport de marchandises.
AUSI,
 Un LOT vacant entouré de trois côtés d'appentis, situé rue de l'hôpital.
 ET,
 Un LOT vacant, dans le faubourg Ste. Anne, contenant environ un arpent de terre, en culture comme jardin, sur lequel il y a des arbres fruitiers. S'adresser aux Syndics, au bureau de MM. GATES & Co. rue St. Paul, 7 février, 1835. if

MARCHE ST. ANNE.
LA PARTIE non lonée de L'ETAGE SUPERIEUR de ce marché est à louer pour une ou plusieurs années; cette partie est distribuée en quatre grands appartements très convenables pour des marchands sèches ou autres effets.
AUSI,
 Une CAVE de toute la longueur de ce marché qui peut-être divisée en deux avec des entrées séparées aux deux bouts du marché. Cette cave est de la largeur du centre du marché. Possession sera donnée au premier mai prochain, ou plutôt à celle énoncée. On pourra examiner les appartements et la cave en s'adressant à la personne qui est chargée du soin du marché.
 Pour les particularités s'adresser aux syndics du marché ou au soussigné.
THOS. BLACKWOOD,
 Secrétaire des syndics.
 17 février, 1835 if.

BOIS DE CORDE A VENDRE, dans le cœur de M. CUSHING, rue du roi, faubourg Ste. Anne, derrière le moulin à huile des M^{rs} CORSE.
 21 mars 1835. if

FONDERIE DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.
PELL & BROTHIER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'ancien garage de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants:
 Pica... 36
 Minion... 70
 Small Pica... 35
 Minion ou Nonpareil... 60
 Long Primer... 40
 Bourgeois... 56
 Brovier... 46
 Agate... 1 16
 Do. on Minion body... 63
 Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, endroignes, compostes, vignettes &c. &c.
 A six mois de crédit ou à 74 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi des vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.
 Montréal 14 juillet 1833. J